

Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal

Québec

Accueil Plan du site Courrier Portail Québec Index A à Z Publications English

Direction de santé publique

Espace Médecins

Espace Professionnels

Espace Grand public

[Accueil](#) > [Espace Médecins](#) > [Santé mentale et dépendances](#) > [Violence faite aux femmes](#) > Étapes du dépistage >

» Santé mentale et dépendances - Prévention en pratique médicale

Violence faite aux femmes ([English](#))

Étapes du dépistage

1. Se poser la question systématiquement

Est-ce possible que cette femme subisse de la violence de la part de son partenaire?

2. Observer et reconnaître

Les indices et signes pouvant révéler la présence de violence conjugale

Indices comportementaux

- visites fréquentes avec des symptômes diffus,
- attitudes contrôlantes du partenaire: répond aux questions à la place de la patiente, insiste pour être présent,*
- la patiente hésite à s'exprimer ou regarde son partenaire avant de parler.*

* Évaluer ces indices à la lumière des différences culturelles

Signes et symptômes psychologiques

- troubles du sommeil et de l'appétit,
- instabilité affective,
- anxiété, palpitations,
- comportement suicidaire,
- fuite, honte.

Signes et symptômes physiques

- douleurs diffuses dans la région pelvienne, à la poitrine, à la tête ou au visage,
- maux de tête non-spécifiques,
- contusions à des degrés variés de guérison,
- blessures aux bras ou au cou,
- perforation du tympan.

3. Poser des questions

Ouvrir la porte simplement et clairement lors du questionnaire général, comme on pose des questions sur les habitudes de vie. Permettre à la patiente de parler de sa vie de couple.

- Un partenaire, vous a-t-il déjà blessée, poussée ou maltraitée?
- Vous arrive-t-il de ne pas vous sentir en sécurité ou d'avoir peur de votre partenaire?
- Est-ce que votre partenaire vous traite de tous les noms ou essaie de dicter vos moindres gestes?

Intervention minimale

En présence de signes ou d'indices, le médecin doit d'abord créer un lien de confiance, pour amener la patiente à rompre le silence à l'égard de la situation vécue

1. Aider à reconnaître la violence subie et la gravité du problème

- faciliter à la patiente l'expression de la violence qu'elle subit:
 - *ça m'inquiète de voir l'état de votre santé...(conséquences physiques et psychologiques),*
 - *les signes et les symptômes que je note sont inquiétants,*
 - *je m'inquiète également de l'état de santé de vos enfants, est-il en relation avec cette situation ?*
 - *vos enfants, en sont-ils témoins ?*
 - *est-ce la première fois où ces gestes se répètent-ils souvent ?*
- éviter de parler de violence conjugale à la patiente en présence de son partenaire.

La proposition de rencontrer le couple n'est généralement pas recommandée aux premiers stades de l'intervention.

2. Évaluer la situation

- faire un examen médical complet et consigner au dossier les observations ou indice de violence,
- utiliser les propres mots de la patiente pour noter ou décrire un événement violent,
- évaluer la dangerosité :
 - intensité de la peur, utilisation de tranquillisants, idées suicidaires,
 - intensité de la menace et du risque de blessures graves pour la patiente,
 - augmentation récente de la violence en fréquence et en gravité

3. Offrir du soutien et proposer différentes options pour faciliter la prise de décision

- assurer la patiente de votre disponibilité et de votre compréhension :
 - *vous n'êtes pas responsable des comportements de votre partenaire,*
 - *vous pouvez changer votre situation; il existe des ressources pour vous aider.*
- se positionner clairement par rapport à la violence conjugale:
 - *les comportements de violence sont inacceptables,*
 - *la violence conjugale est un acte criminel,*
 - *personne ne mérite d'être maltraitée ou violentée, je peux vous aider.*

- fournir des informations sur les ressources existantes:
 - *il existe des ressources pour vous aider,*
 - *avez-vous quelqu'un à qui vous pouvez en parler?*
 - *si vous deviez quitter la maison rapidement, avez-vous prévu un scénario d'urgence?*
 - *avez-vous quelqu'un sur qui vous pouvez compter, un endroit pour vous réfugier?*
- déterminer les moyens pour garder contact avec elle:
 - la continuité au niveau du suivi médical et des échanges par rapport aux craintes, aux besoins, aux priorités de la patiente, sont autant de mesures qui l'aideront à reconnaître l'abus et faciliteront la prise de décision soit dans l'immédiat ou soit dans l'avenir.

4. Respecter le rythme et les décisions de la patiente, ne pas la juger

- l'incapacité à se défendre et à se prendre en charge est une conséquence importante de la violence.
- le processus est parfois long pour arriver à reconnaître la violence, la refuser et enfin agir pour que cesse cette violence.

5. Reconnaître ses limites dans l'intervention

- le fait de permettre à la patiente de rompre le silence face à cette situation et de briser l'isolement constitue déjà en soi une aide valable.

Le contenu de cette fiche a été inspiré du matériel de formation du comité Priorité violence conjugale, dans le cadre des priorités régionales en promotion-prévention

[Pour consulter les ressources](#)

En collaboration avec
[Association des Médecins Omnipraticiens de Montréal](#)

Mise à jour : Juillet 1999
[Haut](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 1996-2009